

Affiché le 6 / 11 / 2023

MAIRIE DE LACAUNE-LES-BAINS
COMITE SOCIAL TERRITORIAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre, le Comité Social Territorial s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. BOUSQUET Robert, Maire de Lacaune-les-Bains.

Les membres titulaires et les membres suppléants ont été convoqués par courriel en date du 13 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES SIEGEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :

COLLEGE – Représentants de la collectivité

BOUSQUET Robert

VIALA Armelle

BOUSQUET Jérôme

COLLEGE – Représentants du personnel

RAMOND Julien

SEIXAS Fabienne

VERDIER Hélène

MEMBRES SIEGEANT SANS VOIX DELIBERATIVE :

COLLEGE – Représentants de la collectivité

FABRE Jacques

SOLOMIAC Sylvie

SAILLARD Sophie

COLLEGE – Représentants du personnel

PALAU Joël

TARRES Thomas

BARDY Véronique

CASBAS Stéphanie, responsable « Ressources Humaines »

PISTRE Fabienne, secrétaire générale

PUECH Gisèle, directrice générale des services

Sont désignés respectivement en qualité de Secrétaire et de Secrétaire Adjoint de séance :

Mme VIALA Armelle

Mme VERDIER Hélène

I – RESULTATS DES ELECTIONS ET COMPOSITION DE L'INSTANCE

Suite au scrutin du 6 juillet 2023,

Les représentants des agents de la collectivité déclarés élus sont :

Titulaires	Suppléants
RAMOND Julien - FO	PALAU Joël - FO
SEIXAS Fabienne - FO	TARRES Thomas - FO
VERDIER Hélène - FO	BARDY Véronique - FO

La composition du CST de la Mairie de Lacaune-les-Bains s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	
Titulaires	Suppléants
BOUSQUET Robert	FABRE Jacques
VIALA Armelle	SOLOMIAC Sylvie
BOUSQUET Jérôme	SAILLARD Sophie

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Titulaires	Suppléants
RAMOND Julien - FO	PALAU Joël - FO
SEIXAS Fabienne - FO	TARRES Thomas - FO
VERDIER Hélène - FO	BARDY Véronique - FO

II – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CST

Le projet de règlement intérieur, dans sa version 1 en date du 18 septembre 2023, fait l'objet de remarques de la part des représentants du personnel.

Le règlement intérieur, dans sa version 2, reprend l'ensemble des remarques qui ont fait l'objet d'un consensus entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel lors de la séance du 29 septembre 2023.

Le CST, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur dans sa version 2.

<i>Représentants de la collectivité</i>				<i>Représentants du personnel</i>			
<i>Favorable</i>	<i>Défavorable</i>	<i>Abstention</i>	<i>Avis</i>	<i>Favorable</i>	<i>Défavorable</i>	<i>Abstention</i>	<i>Avis</i>
3	0	0	<i>Favorable</i>	3	0	0	<i>Favorable</i>

III - MODALITES D'INFORMATION DES AGENTS

Afin d'informer les agents des avis rendus par le CST (publication des PV) et des actualités syndicales :

- Des panneaux d'information dédiés seront mis en place dans les sites suivants :
 - Hôtel de Ville
 - Ateliers municipaux
 - Centre de loisirs
 - Ecole maternelle
 - Cantine – école primaire
 - Crèche
 - Bibliothèque / ludo-médiathèque

- Le site internet www.lacaune.com propose un accès INTRANET. En utilisant le mot de passe lacaune81, les agents pourront prendre connaissance des PV du CST.

Une note d'information, présentant ces nouvelles modalités d'information des agents, sera jointe aux prochains bulletins de salaire.

IV - CALENDRIER DES PROCHAINES SEANCES

Les dates des prochaines séances du CST sont arrêtées comme suit :

- Vendredi 3 novembre 2023
- Vendredi 1^{er} décembre 2023

Elles auront pour objets :

- L'organisation du temps de travail des Services Techniques,
- L'organisation du temps de travail des ATSEM,
- Les avantages en nature.

Les pièces relatives à l'ordre du jour du CST du 3 novembre seront adressées aux titulaires et suppléants le 20 novembre.

V – QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle, que dans un contexte de plus en plus contraint, la collectivité se doit de faire preuve de rigueur budgétaire afin de pouvoir rétribuer au mieux les agents. Dans ce sens, dès parution du décret, des réflexions seront engagées concernant la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

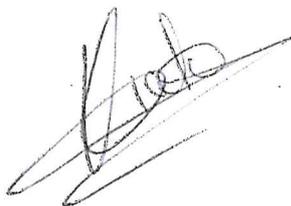
L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 15h30.

LE SECRETAIRE,

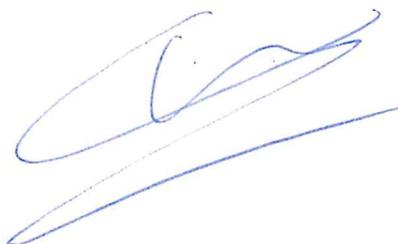
LE SECRETAIRE ADJOINT,

LE PRESIDENT,

VIALA Armelle



VERDIER Hélène



BOUSQUET Robert

